

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE n° 1907/2006

Date d'établissement : 04/11/2017 – Page 1/3

Révision : /

KABEL M PRALIN

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

<i>Identification de la substance ou de la préparation</i>	KABEL M PRALIN
<i>Utilisation de la substance/préparation</i>	Agent de stabilisation des sols contre l'érosion et de fixation des graines. Propriétés biostimulantes
<i>Identification de la société/entreprise</i>	Ter'Mer Appro Consult ZA De La Grande Palud 29800 La Forest Landerneau FRANCE Tél. : (33) 02 98 850 112 E-mail : contact@termer.fr
<i>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</i>	(33) 02 98 850 112 (heures ouvrables)

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Selon la directive 1999/45/CE, cette préparation n'est pas classée dangereuse.

<i>Risque extrême de dérapage</i>	La présence simultanée d'eau et de ce produit sur une surface quelconque la rend extérieurement glissante.
<i>Informations relatives aux risques liés à la santé – Effets de surexposition :</i>	
<i>Contact avec les yeux</i>	Peut provoquer une irritation chez certains individus.
<i>Contact avec la peau</i>	Un contact prolongé avec la peau peut causer un assèchement de la peau ou des gerçures. Les informations disponibles n'indiquent aucun effet indésirable.
<i>Inhalation</i>	Les informations disponibles n'indiquent pas d'effet indésirable. Cependant, une inhalation massive de poussière peut être gênante, et empêcher le fonctionnement mécanique de la respiration du fait des propriétés hygroscopiques du produit, qui peut former une pâte ou un gel dans les voies respiratoires.
<i>Ingestion</i>	Les informations disponibles n'indiquent aucun autre effet indésirable.

3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique Préparation colloïdale.

Composants dangereux

Dénomination	n° CAS / n° EINECS	% P/P	Classification	Phrases de risques
--------------	--------------------	-------	----------------	--------------------

Aucun au sens de la directive 67/548/CEE

4 – PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

<i>Inhalation</i>	En cas d'inhalation de grandes quantités, garder les voies respiratoires ouvertes et consulter un médecin.
<i>Contact avec la peau</i>	Laver à l'eau savonneuse.
<i>Contact avec les yeux</i>	Rincer à l'eau. Si l'irritation se développe, consulter un médecin.
<i>Ingestion</i>	Rincer la bouche et faire boire de l'eau. Consulter un médecin si des troubles apparaissent et lui montrer cette fiche.
<i>Moyens spéciaux de première urgence</i>	/

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE n° 1907/2006

Date d'établissement : 04/11/2017 – Page 2/3

Révision : /

KABEL M PRALIN

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, poudre, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser

Pas de moyens d'extinction contre-indiqués.

Risques spécifiques

En cas d'incendie, dégagement possible de : CO, CO₂.
Les poussières en suspension peuvent entraîner un risque d'explosion.
Les surfaces susceptibles d'être couvertes par ce produit deviennent très glissantes en cas d'application d'eau.

Equipements de protection

Uniquement pour le personnel spécialisé dans la lutte contre l'incendie : appareils respiratoires isolants et autonomes.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

\

Méthodes de nettoyage

Ramasser à la pelle, balayer ou aspirer s'il s'agit du produit sec.
Eviter la formation excessive de poussière.
Il n'est pas recommandé de laver à l'eau à moins que le produit renversé ne soit déjà humide. Le produit humide rend toute surface extrêmement glissante et doit être lavé à grande eau jusqu'à ce que la surface cesse d'être glissante, et toutes les traces éliminées.
Eliminer les déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir la section 13).

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Stockage

A conserver dans l'emballage d'origine, dans un local frais et sec. Maintenir les récipients hermétiquement fermés.
Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et des matières incompatibles (voir la section 10).

Utilisation(s) particulière(s)

/

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Eviter la formation excessive de poussière.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

- Protection respiratoire
- Protection des mains
- Protection des yeux
- Protection de la peau

Masque antipoussières de type FFP2
Gants recommandés en cas d'exposition prolongée.
Lunettes de sécurité recommandées.
Vêtements de protection.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE n° 1907/2006

Date d'établissement : 04/11/2017 – Page 3/3

Révision : /

KABEL M PRALIN

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Aspect Poudre de couleur brun clair
- Odeur Caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- pH légèrement alcalin en solution aqueuse
- Point/intervalle d'ébullition Non déterminé
- Point d'éclair Non déterminé
- Inflammabilité Non déterminé
- Propriétés explosives Non déterminé
- Propriétés comburantes Non déterminé
- Pression de vapeur Non déterminé
- Densité relative Non déterminé
- Solubilité / hydrosolubilité Soluble dans l'eau, formant des solutions visqueuses et une pâte à des concentrations supérieures à environ 5%
- Coefficient de partage n-octanol/eau Non déterminé
- Viscosité Non déterminé
- Densité de vapeur Non déterminé
- Taux d'évaporation Non déterminé

Autres informations

/

10 - STABILITE ET REACTIVITE

La préparation est stable dans des conditions normales de stockage et d'emploi.

Conditions à éviter

Humidité.

Matières à éviter

Oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, dégagement possible de : CO, CO₂.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Pas de recherches expérimentales avec cette préparation.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Pas de recherches expérimentales avec cette préparation.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination des déchets

Recycler ou éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

Elimination des emballages

Recycler ou éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre (ADR/RID)

Non soumis à réglementation.

Transport maritime (IMDG)

Transport aérien (OACI/IATA)

15 – INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

Etiquetage CE :

Symbole(s) de danger

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse au sens de la directive 1999/45/CE.

Phrases de risques

/

Conseils de prudence

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

16 – AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les notices d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Sources des principales données

Règlement CE n° 1907/2006

Directives 1999/45/CEE, 67/548/CEE

Données fournisseurs, Données internes, ADR

Libellés des phrases R

/

Révision

Paragraphes modifiés